

Mairie de VAUXRENARD (Rhône)
Arrondissement de Villefranche sur Saône

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 11 Présents : 10 Votants : 10	Date de la séance : 14/09/2026 Date de la convocation : 09/09/2026
Présents : Mmes BONNETAIN Marie-José - BUIRON Camille - MM. CORNUAU David - DENUELLE Sixte - M. GULGILMINOTTI Morgan - Mmes KOESSLER Marion - LATRACH Sandrine - MM PERRAUD Aubin - PERRAUD Bruno - Mme SONDAZ Anne Absents excusés : Mme GIBAS Emilie Secrétaire : M. GULGILMINOTTI Morgan	

Le Conseil Municipal de la commune de VAUXRENARD dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Sixte DENUELLE, Maire.

Convention Territoriale Globale : renouvellement au 31/12/2026

La Convention Territoriale Globale (CTG), signée en 2022 entre la Communauté de Communes Saône-Beaujolais, les 35 communes qui la composent, et la Caisse d’Allocations Familiales du Rhône, arrive à échéance le 31 décembre 2026.

Pour rappel, cette convention est une démarche de partenariat entre les collectivités territoriales et la Caisse d’Allocations Familiales (CAF).

Elle vise à définir pour 5 ans un projet social de territoire partagé, adapté aux besoins des habitants, en coordonnant les interventions des différents acteurs locaux.

Un diagnostic sociodémographique du territoire réalisé par la CAF et l’évaluation de la précédente convention permettent d’établir une nouvelle feuille de route concernant les thématiques :

- Petite enfance/parentalité
- Accès aux droits
- Animation de la Vie Sociale
- Logement

La thématique Enfance/Jeunesse (compétence communale) est travaillée à l’échelle des communes disposant d’un Accueil Collectif de Mineurs et/ou ayant des perspectives de création de service.

La nouvelle convention a pour objectifs notamment :

- de poursuivre le développement d'une offre de services adaptée aux besoins des familles et des habitants ;
- de renforcer la coordination des actions en lien avec les thématiques précédemment citées ;
- de consolider le partenariat entre la CAF, la collectivité et les acteurs locaux ;
- de maintenir les conditions d'accès aux dispositifs d'accompagnement et de financement de la CAF.

Il est ainsi proposé de renouveler la Convention Territoriale Globale pour la période 2027-2031.

Il est proposé au Conseil municipal de :

- APPROUVER le projet de renouvellement de convention territoriale globale avec la CAF pour la période 2027-2031,
- AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **APPROUVER** le projet de renouvellement de convention territoriale globale avec la CAF pour la période 2027-2031,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, à VAUXRENARD, les jours mois et an que susdits.

Le secrétaire de séance,
Morgan Gulgilminotti



Le Maire,
Sixte Denuelle

